

Defensor-Santiago, Miriam

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la République des Philippines présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement philippin a décidé de présenter la candidature de Mme Miriam Defensor-Santiago aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale lors des élections qui doivent avoir lieu à la dixième session de l'Assemblée des États Parties, qui se tiendra du 12 au 21 décembre 2011 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

La candidature de Mme Santiago, qui siège actuellement au Sénat des Philippines, est présentée conformément au paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome. L'intéressée réunit également les conditions visées au paragraphe 3 a) du même article, étant une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et réunissant les conditions requises aux Philippines pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.

Bien que Mme Santiago réunisse toutes les qualifications voulues pour être nommée dans l'une ou l'autre des catégories visées au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, les Philippines présentent sa candidature au titre de la Liste B, qui est la liste des candidats ayant une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour.

Mme Santiago a fait une brillante carrière au sein des trois pouvoirs de l'État en qualité de juge, de membre du Cabinet et de parlementaire. Elle a exercé les fonctions de Présidente du Tribunal régional de première instance, de Directrice du Service de l'immigration et de Secrétaire (Ministre) à la réforme agraire et a été élue à trois reprises au Sénat des Philippines, où elle a été Présidente de la Commission des relations extérieures. Mme Santiago jouit également d'une haute réputation dans les milieux académiques en sa qualité de professeur de droit constitutionnel et de droit international. Elle a publié de nombreux articles et ouvrages concernant les deux branches du droit qui sont importantes pour la Cour, à savoir la procédure pénale et le droit international, et est l'auteur de plusieurs ouvrages et études qui ont paru dans différentes publications juridiques.

La lettre du Groupe philippin de la Cour permanente d'arbitrage proposant la candidature de Mme Santiago aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale, le document détaillé visé au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome et le curriculum vitae de Mme Santiago sont joints à la présente note.

* * *